

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-539 du 12 Novembre 1998

portant approbation du bilan et des comptes
annexes de l'Institut géographique national
(IGN) pour l'exercice clos au 31 décembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social , culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 97-270 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 85-196 du 24 mai 1985 portant approbation des statuts de l'Institut national de cartographie (INC) ;

.../...

Sur rapport conjoint du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 28 octobre 1998 ;

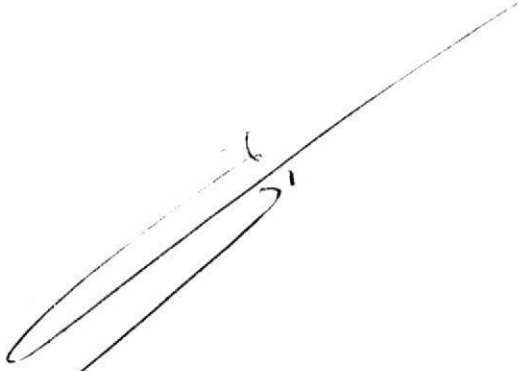
D E C R E T E :

Article 1er.- sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'Institut géographique national (IGN) pour l'exercice clos au 31 décembre 1997, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU -

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi



Albert TEVOEDJRE.

Le ministre de l'Environnement, de
l'habitat et de l'urbanisme,



Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MPREPE 4
MEHU 4 AUTRES MINISTERS 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.